

Feuilleton du Pays du dimanche : Le secret du blessé récit militaire

Autor(en): **Sales, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **1 (1898)**

Heft 32

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-248109>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

26^{me} année, LE PAYS

BELLELAY

En parlant de l'inventaire des propriétés de Bellelay dressé par ordre de l'abbé Jean de Pontenet, nous avons vu que l'abbaye possédait des biens dans un grand nombre de localités. Il ne faudrait pas tirer du nombre ou de l'étendue de ces biens la conclusion que Bellelay ait joui de revenus bien considérables. L'abbaye avait en effet de la peine à faire face à toutes ses dépenses. Nous savons que les fermages qu'elle exigeait de ses colons étaient peu élevés et ne consistaient d'ordinaire qu'en céréales, blé ou avoine. Nous avons vu, d'un autre côté, que l'abbé n'avait pu payer comptant les 100 livres accordées aux sires de Boncourt pour leurs droits sur la cure de Perles. Dans l'acte par lequel Humbert de Neuchâtel accordait à Bellelay les revenus de la chappellenie de Ste-Catherine de Tavannes, l'évêque déclarait qu'il voulait venir en aide aux religieux manquant de revenus suffisants pour leur entretien. Après le séjour plus ou moins prolongé de l'abbé Nerr à Constance, et les dépenses occasionnées par ce séjour, l'abbaye serait obligée de vendre au chapitre de St-Imier, pour 37 florins du Rhin, la maison qu'elle possédait à Neuveville. L'acte de vente, qui est du 13 novembre 1417, dit que le monastère a fait cette aliénation « à cause des besoins évidents » qu'il éprouve.

Si l'abbaye de Bellelay n'avait pas surabondance de revenus, l'évêché de Bâle était à peu près complètement ruiné. Pour faire face aux dettes accumulées par son prédécesseur Jean de Vienne, le pauvre Imier de Ramstein s'était vu contraint d'engager toutes les possessions de l'évêché ; puis de recourir à des expédients et enfin de prier le St-Siège de bien vouloir le

décharger d'un fardeau devenu trop lourd pour lui (1391). Frédéric de Blankenheim, évêque de Strasbourg, nommé administrateur et de l'évêché de Bâle (1391-1395) l'évêque Conrad Münch de Landskron (1393-1395) ne firent que passer et aggravèrent la situation plutôt que d'y remédier. Humbert de Neuchâtel (1395-1418), le protecteur de Bellelay et l'ami de l'abbé Nerr, aimait trop la grandeur pour pouvoir faire des économies sérieuses ; il aggrava plutôt la situation qu'il n'y remédia et dès 1404 il ne possédait plus, comme évêque de Bâle, que les villes de Delémont et de Bienne, le château d'Erguel et le vallon de Saint-Imier. Toutes les autres possessions de l'évêché étaient entre les mains de créanciers.

L'abbé Nerr fut frappé d'un grand malheur à la fin d'une carrière qui n'avait pas été sans gloire. Selon le récit de l'annaliste des Prémontrés, une bande d'aventuriers et de pillards sous la conduite d'un chef appelé Hugolin vint tout-à-coup s'abattre sur Bellelay pendant l'obscurité de la nuit. Les voleurs pillèrent l'abbaye et emportèrent vases sacrés, ornements d'église et tous les objets précieux qui leur tombèrent sous la main. Ils emmenèrent même avec eux l'abbé Nerr qu'ils retinrent captif à l'Isle-sur-le-Doubs et qu'ils ne relâchèrent que contre une forte rançon. Revenu à Bellelay, Henri Nerr ne survécut qu'une année aux mauvais traitements qu'on lui avait infligés. Il eut bientôt la douleur d'apprendre la mort de son ami, l'évêque Humbert, arrivée à Delémont le 22 juin 1418. Il termina lui-même ses jours le 27 décembre suivant.

Heischmann I Girardin de Courfaivre. (1418-1426.) — On sait peu de choses du successeur de l'abbé Nerr, de l'abbé Heischmann Girardin, qui était originaire de Courfaivre. Après avoir pris possession de son siège

bout d'une semaine, Firmin venait déjeuner avec elle, sur le bord de la rivière. Et il en fut ainsi trois fois par semaine ; les autres jours, il allait avec ses parents, les aidant aux petites choses. Le temps se maintenait au beau, achevant l'œuvre du D^r Derbois.

Et plus rien, jusqu'à la fin du congé de convalescence, ne semblait devoir troubler la monotonie de leur existence, quand Césaire écrivit que lui aussi était tombé malade, qu'il n'avait voulu leur en rien dire d'abord, mais que cela l'avait pris aussitôt après leur départ ; et le D^r Derbois l'avait admis à l'hôpital et, maintenant, décidait de l'envoyer au pays. Il ne pouvait donner le nom de sa maladie, parce que c'était une de ces maladies qui n'ont pas de nom et qui ne se guérissent qu'avec l'air natal.

Lorsque le vieux Parisot vit son fils sans rien de cassé, avec, seulement, le teint plombé les yeux abatus, il pensa que tout cela n'était qu'une frime, un tour joué au médecin du régi-

abbatial, le nouveau prélat se rendit à Berne et à Soleure pour renouveler le traité de combourgeoisie que son prédécesseur avait conclu avec ces deux villes sous les auspices de l'empereur Sigismond.

Une de ses grandes préoccupations, ce fut celle d'obtenir réparation des dommages causés à son abbaye par Hugolin et par sa bande de brigands. Dans ce but, il alla trouver Martin V, probablement à l'occasion d'un séjour que ce pape fit à Genève du 11 juin au 23 septembre 1419, et lui dépeignit la situation misérable de son église. Une sentence d'excommunication fut lancée contre les spoliateurs qui finirent par restituer les objets qu'ils avaient enlevés à Bellelay.

À peine le monastère de Bellelay était-il rentré en possession de ses ornements et de ses vases sacrés, que des bruits de guerre vinrent inquiéter de nouveau ses paisibles habitants. Le vieux évêque Hartmann Münch de Münchstein qui avait succédé à Humbert de Neuchâtel n'était pas parvenu, lui non plus, malgré son esprit d'ordre et d'économie, à rétablir l'équilibre dans les finances de l'évêché. Dans son impuissance et son découragement, il renonça à ses fonctions en 1423, après 5 ans d'épiscopat. Son successeur, Jean IV de Fleckenstein, fut un bon prince et un digne évêque. Alsacien d'origine, abbé du monastère bénédictin de Seltz¹⁾, et grand seigneur, il vint à Bâle avec une brillante escorte pour relever le rang et la dignité de l'évêque de Bâle, puis adoptant le genre de vie le plus simple et le plus modeste, se logea à Bâle dans une petite maison où il y avait à peine de la place pour lui et son secrétaire et chapelain, et évita toute dépense inutile tout en sachant être grand et

1) Seltz, dépendait du Palatinat et était enclavé dans la Basse-Alsace.

ment. Si, au moins, son Césaire était arrivé pour la fabrication du cidre !... La mère Parisot ne discuta pas son bonheur. Et, comme Césaire apportait une longue consultation du D^r Derbois recommandant, par-dessus tout, de lui éviter des contrariétés, elle dit à son mari :

— Tu sais, toi, surveille ta langue quand tu parleras de notre voisine !

— Tu te mets avec eux, toi aussi ! répliqua l'âpre paysan, en serrant les poings.

Tout conspirait donc contre lui ?...

— Je veux pas que not' fils ait du chagrin ! répliqua-t-elle simplement.

Deux jours après l'arrivée de Césaire, le vieux Parisot faillit se trouver mal en rentrant chez lui : son fils, aidé par Firmin, était en train d'arracher la haie qui séparait les deux jardins.

— T'es fou ?

Très calme, Césaire répondit :

— Ça me gêne pour voir Firmin ; et puis,

Feuilleton du *Pays du dimanche* 27

Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE

par PIERRE SALES

Le père Dubreuil fut, tout de même, rudement secoué quand il trouva son fils étendu sur des trois chaises dans le jardin ; cependant, comme Firmin reprenait déjà un peu meilleure mine, il lui demanda s'il ne pourrait pas bientôt l'aider aux champs. Marceline dut déclarer, avec énergie, que son frère avait besoin des plus grands ménagements ; et, devant toute la pensée de son frère, elle ajouta :

— Mais moi, je retourne, demain, à l'usine.

Elle gagnerait bien pour deux. Et le lendemain, en effet, elle était à son métier. Mais la besogne ne lui semblait plus aussi dure ; et, au

généreux à l'occasion. Il aurait fini par payer toutes les dettes de l'évêché s'il eut vécu un peu plus longtemps.

Il voulut racheter, comme il en avait le droit, à Thiébaud de Neuchâtel en Bourgogne la ville et le château de St-Ursanne et les châteaux de Chauvélér, de Spiegelberg (Muriaux) et de Roche d'Or qui avaient été hypothéqués par Imier de Ramstein avec faculté de réméré.

(A suivre)

JECKER, curé.

A propos de Dreyfus

A propos de l'affaire Dreyfus, il n'est pas sans intérêt de rappeler les anecdotes suivantes que rapporte le général de Marbot dans ses Mémoires.

Avant la terrible campagne de 1812, Napoléon et Alexandre avaient tout intérêt à connaître leurs forces et leurs ressources militaires de toutes sortes. Alexandre envoya son aide de camp, le colonel de Tzernicheff à Paris où il passa une partie des années 1810 et 1811. Beau, galant, aimable, fort dissimulé et d'une politesse des plus recherchées, son titre d'aide de camp de l'empereur de Russie le fit bien venir, non seulement à la cour, mais aussi dans les salons de la haute société, où jamais il ne parlait politique; il paraissait absorbé par les soins qu'il donnait aux dames, auprès desquelles il passait pour avoir beaucoup de succès.

Mais, vers la fin de 1811, époque où des bruits de guerre se renouvelèrent, la police de Paris ayant été informée que, tout en feignant de ne s'occuper que de ses plaisirs, M. le colonel russe se livrait à des menées suspectes sous le rapport politique, elle le fit surveiller avec soin et acquit bientôt la certitude qu'il avait de fréquentes entrevues avec M. X..., employé au ministère de la guerre, spécialement chargé de dresser les états de situation présentés tous les dix jours à l'empereur sur le matériel et le personnel de toutes les forces de ses armées. Non seulement M. de Tzernicheff avait été reconnu se promenant après minuit dans les parties les plus sombres des Champs-Élysées avec l'employé français, mais on l'avait vu souvent se glisser sous des vêtements vulgaires dans un logement de X... et y passer plusieurs heures.

c'était du terrain perdu... Qu'est-ce que nous allons planter là, père ?

— Et... à qui ça sera ?

Nous aurons un plant chacun, les Dubreuil et nous.

Se sentant irrévocablement battu, le vieux essaya de gagner quelque chose :

— Je consens, dit-il, si les deux plants sont à nous ?

— Soit ! prononça Firmin impatienté et désireux surtout d'en terminer avant le retour de son père.

Le paysan entraîna son fils à l'écart.

— Tu te fiches de moi ! C'est pour voir ta Marceline, tout, ça ?

— Parbleu ! dit Césaire toujours fort tranquille.

— Et... mon consentement, morguienne ?

— Tu le donneras, lui cria sa femme qui guettait le dénouement de la scène.

Et elle vint lui dire à l'oreille :

— Tu ne sais donc pas que Marceline aura bientôt mille francs à la caisse d'épargne et qu'elle se fait des semaines de quatre-vingt francs à la fabrique ?

Marceline revenait, justement. Et le vieux

L'intimité d'un personnage aussi haut placé avec un pauvre hère de commis des bureaux de la guerre étant une preuve indubitable que le premier avait soudoyé l'autre pour lui livrer les secrets de l'Etat, l'empereur, indigné de l'abus que le colonel russe avait fait de sa position pour agir contrairement au droit des gens, ordonna d'arrêter M. de Tzernicheff, mais celui-ci, prévenu, dit-on, par une femme, sortit à l'instant même de Paris, et parvint à franchir la frontière du Rhin. Quant au pauvre employé, il fut saisi au moment même où il comptait la somme de 300,000 francs en billets de banque, qu'il avait reçus pour prix de sa trahison ! Forcé par l'évidence de convenir de son crime, il avoua qu'un autre commis de la guerre avait aussi vendu diverses pièces au colonel russe. On arrêta le second coupable et tous deux furent jugés, condamnés et fusillés ! Ils moururent en maudissant M. de Tzernicheff qu'ils accusèrent d'être venu les chercher jusque dans leurs mansardes afin de les séduire par la vue d'un monceau d'or, qu'il augmentait sans cesse lorsqu'il les voyait hésiter. L'empereur fit publier dans tous les journaux français un article des plus virulents contre M. de Tzernicheff en y ajoutant des observations qui, bien qu'indirectes, blessèrent vivement l'empereur Alexandre, car elle rappelaient que les assassins de Paul I^{er}, son frère, n'avaient pas été punis par l'empereur de Russie.

Après une telle sortie, il ne fut plus possible d'éviter la guerre en question, et, bien qu'elle ne fût pas encore déclarée, on s'y prépara de part et d'autre ouvertement. La conduite de M. de Tzernicheff, bien que blâmée hautement par tout le monde, trouva néanmoins, surtout parmi les diplomates, des approbateurs secrets, qui fondaient leur opinion sur le fameux adage : *Salus patrie, prima lex*, et ils rappelaient à ce sujet une anecdote peu connue que je tiens du maréchal Lannes, et qui prouverait que, tout en punissant avec raison les Français qui vendaient les secrets de leur patrie aux ennemis, Napoléon faisait corrompre chez les étrangers les employés qui pouvaient lui fournir des renseignements utiles, surtout pour la guerre.

Le maréchal Lannes me raconta donc à Vienne, en 1809, qu'au moment où les hostilités allaient éclater entre la France et l'Autriche, dont l'archiduc Charles, devait commander les armées, ce prince fut averti par un avis anonyme qu'un général-major qu'il estimait beaucoup et dont il venait de faire son sous-chef d'état-major, s'était vendu à l'ambassadeur de France, le général Andréossy, avec lequel il avait de fréquents rendez-vous nocturnes dan-

Parisot, après avoir tourné une dizaine de fois dans son jardin, lui cria :

— C'est pas Maline, c'est maligne qu'on devrait l'appeler.

Mais il se résigna, à cause du livret de caisse d'épargne.

— Allons, embrassons-nous, not' fille !

Le soir, les deux mères s'entretenaient et se querellèrent même un peu au sujet du troussseau ; et les deux vieux se disputèrent carrément sur les questions d'intérêt. Le père Dubreuil ne pouvait se décider à ratifier la convention de la haie. Mais enfin, vers dix heures, tout s'arrangea ; et le père de Césaire annonça qu'il allait chercher une bouteille de vieux vin et un facon d'eau-de-vie de cidre pour sceller l'accord.

Césaire l'arrêta. Et, adressant un indéfinissable regard à Firmin, puis à Marceline, qu'il tenait bien serrée contre lui, il prononça lentement :

— Non, père, non, pas de vin !... Du bon, du nouveau, du cidre doux, du bon cidre de chez nous !

une maison solitaire du vaste faubourg de Léopoldstadt dont on indiquait le numéro. Le prince Charles avait une telle estime pour le général-major que considérant comme une infâme calomnie l'accusation portée contre lui par un individu qui n'osait se nommer, il ne prit aucune mesure pour s'assurer de la vérité. Déjà l'ambassadeur de France avait demandé ses passeports et devait quitter Vienne dans les 48 heures, lorsqu'un second avis anonyme informa l'archiduc que son sous-chef d'état-major, après avoir travaillé seul dans son cabinet où se trouvaient les états de situation de l'armée, devait avoir la nuit suivante un dernier entretien avec le général Andréossy. L'archiduc voulant éloigner de son esprit des soupçons qu'il craignait de conserver malgré lui contre un officier qui lui était cher, résolut de constater lui-même son innocence. En conséquence, il prit un habit de ville des plus simples, et accompagné d'un seul aide de camp, il se promena après minuit dans la partie la plus sombre de la rue où était la maison indiquée.

Après quelques moments d'attente le prince Charles et son aide de camp aperçurent un homme que, malgré son déguisement, ils reconnurent avec douleur, être le sous-chef d'état-major autrichien, auquel un signal fit ouvrir la porte. Peu d'instants après le général Andréossy fut introduit de la même façon. L'entretien dura plusieurs heures, pendant lesquels l'archiduc indigné ne pouvant plus douter de la trahison de son sous-chef d'état-major, resta patiemment devant la maison et lorsque enfin la porte se rouvrit pour donner passage au général Andréossy et au général-major autrichien qui sortaient ensemble, ils se trouvèrent face à face avec le prince Charles qui dit tout haut : « Bonsoir, monsieur l'ambassadeur de France ! » Et dédaignant d'adresser des reproches au sous-chef d'état-major, il se borna à diriger sur lui la lumière d'une lanterne sourde ! Mais l'aide de camp moins circonspect frappa sur l'épaule de ce misérable en disant :

« Voilà cet infâme traître et général un tel que l'on dégradera demain ! »

L'ambassadeur Andréossy s'esquiva sans mot dire. Quant au sous-chef d'état-major autrichien, se voyant pris en flagrant délit, il entra chez lui et se fit sauter la cervelle d'un coup de pistolet. Cette scène tragique, soigneusement cachée par le gouvernement autrichien, eut peu de retentissement ; on annonça que le sous-chef d'état-major était mort d'une attaque d'apoplexie foudroyante ; il paraît que l'ambassadeur de France lui avait remis deux millions.

Quant à l'affaire du colonel Tzernicheff, elle présenta une bizarrerie remarquable : c'est qu'au moment où Napoléon se plaignait des moyens employés par cet aide de camp de l'empereur Alexandre pour se procurer les états de situation de nos armées, le général Lauriston, ambassadeur français à Saint-Petersbourg, achetait non seulement les renseignements les plus positifs sur l'emplacement et les forces de l'armée russe, mais encore les cuivres gravés qui avaient servi à l'impression de l'immense carte de l'empire moscovite ! Malgré les difficultés énormes que présentait le transport de cette lourde masse de métal, la trahison fut si bien ménagée et si largement payée, que ces cuivres, dérobés dans les archives du gouvernement russe, furent transportés de Saint-Petersbourg en France, sans que leur disparition fût découverte par la police ni par les douanes-moscovites ! Dès que les cuivres furent arrivés à Paris, le ministre de la guerre, après avoir substitué les caractères français aux caractères russes qui indiquent le nom des lieux et des cours d'eau, fit imprimer cette belle carte, dont l'empereur ordonna d'envoyer un exemplaire à tous les généraux et chefs de régiments de cavalerie légère.